



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 12 décembre 2018

Communiqué de presse

ATTENTAT À STRASBOURG MESURES DE VIGILANCE ET DE SÉCURITÉ RENFORCÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



Après les événements dramatiques survenus à Strasbourg durant la soirée du 11 décembre, le troisième niveau du plan Vigipirate « urgence attentat » a été activé par Christophe Castaner, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, sur l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, des mesures de sécurité renforcée ont été décidées par Michel Lalande, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord pour renforcer la vigilance et assurer la sécurité des événements rassemblant du public, en cours ou à venir :

- renforcement des mesures Vigipirate dans les sites sensibles du département et notamment les marchés de Noël ;

- les opérateurs de transport public ont été invités à renforcer leurs dispositifs de sécurité et de contrôle.

D'autres instructions de sécurité pourront être activées telles que les contrôles autoroutiers aux péages et sur les points de passages autorisés frontaliers (PPA) et les contrôles fixes et aléatoires renforcés sur l'ensemble du réseau des 330 km de frontières du département du Nord

Michel Lalande présidera ce matin une réunion exceptionnelle avec les forces de sécurité pour déterminer l'ensemble des actions à venir.

À ce stade, la mobilisation des policiers et des gendarmes, ainsi que des militaires patrouillant dans le cadre du plan Vigipirate, est renforcée de même que la coopération avec les autorités belges. L'ensemble des forces est engagé dans la sécurisation des centres-villes, des points sensibles du département et des zones commerciales, en contact étroit avec les professionnels et les polices municipales.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de Vigipirate doit associer tous les acteurs, l'État en premier lieu mais également, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens, à la démarche de vigilance, de prévention et de protection. Le préfet invite chacun à renforcer sa vigilance, en particulier sur la voie publique, aux abords des sites les plus fréquentés, et à se conformer aux prescriptions de sécurité pour l'accès et à l'intérieur des bâtiments ouverts au public.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX